

me là, se verroient bien-tôt dépouillez de presque tous leurs biens; & si. (comme l'Auteur le remarque dans un autre endroit de ce Livre,) les Papes sont en droit de révoquer les Concordats qu'ils ont faits avec les autres Monarques de l'Europe, que deviendront les richesses immenses dont les Princes Chrétiens ont fait de si grandes libéralitez aux Eglises, qu'il semble que les Papes veuillent aujourd'hui incorporer, à ce qu'on a baptisé du nom de *Patrimoine de St. Pierre*.

Le Chapitre 9. contient l'abregé de la Chronologie des Rois de Sicile, depuis le Comte Robert, jusqu'à present. L'Auteur après avoir parcouru succinctement les Maisons dans lesquelles cette Monarchie a passé par droit de succession, conduit son Lecteur pages 54. & 55. jusqu'au tems que cette Couronne entra dans les Maisons d'Arragon & de Castille, d'où sortit Jeanne qui épousa Philippe, fils de l'Empereur Maximilien d'Autriche, auquel elle apporta en dot les Royaumes d'Espagne & de Sicile, dont Charles-Quint leur fils herita. Pendant que les Princes de la Maison d'Autriche, depuis Charles Quint Empereur, qu'il faut nommer Charles Premier d'Espagne, ont joui de la Sicile, ils n'en ont jamais fait hommage au Pape; ils se sont toujours maintenus dans le droit de *Legation*, dont Roger & ses successeurs avoient joui. Les autres Princes de la Maison d'Autriche qui ont régné en Espagne, jusqu'au Roi Charles II. qui mourut en 1700. sans posterité, en ont aussi joui sans contestation.

Dans le Chapitre 10. on fait voir que plu-

ces droits, sans exposé les Eglises d'être privées des biens dont les Rois les ont enrichies,

En queltems la Sicile passa aux Princes qui ont occupé la Monarchie d'Espagne.